

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS*).

**Absents excusés** : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), M. François LAMBERT (*a quitté la séance*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 61

Nombre de pouvoirs : 9

Excusés : 3

**N° de l'ordre du jour** :

**2013.06.35 : Convention entre la société Microsoft et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la remise de prix dans le cadre d'un concours sur « l'Open Data ».**

**□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi "CADA" (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) du 17 juillet 1978, qui impose la tenue d'un répertoire des données publiques, porté à la connaissance des usagers ;

vu le décret du 30 décembre 2005 en application de l'ordonnance du 6 juin 2005, qui révisé la loi du 17 juillet 1978 et précise que les données publiques, financées par l'impôt, doivent pouvoir être réutilisées par d'autres acteurs au profit de la qualité des services sur le territoire, de la croissance économique, de la connaissance et du débat démocratique ;

Le terme anglais « d'open data » ou « donnée ouverte », est le droit d'accéder, de consulter et de réutiliser des données librement.

Une administration ne peut refuser de transmettre une donnée ni de la voir réutilisée : c'est un droit opposable.

Ce droit a pour objectif de permettre l'accès, via le web, à des données ou à des informations produites par une collectivité ou une administration.

Ces données sont brutes et accessibles gratuitement tant par les citoyens, que par les chercheurs, les journalistes, les entreprises ou bien encore les associations.

Les informations accessibles sont tout d'abord celles considérées comme non sensibles, c'est-à-dire, non-nominatives, ne relevant ni de la vie privée, ni de la sécurité.

Ces données servent à mettre en œuvre de nouveaux services numériques

Versailles Grand Parc, communauté d'agglomération de l'ouest parisien regroupant 15 communes autour de Versailles, fait partie des collectivités pionnières et a lancé, en janvier 2013, un Open Data innovant et très complet pour ses quelques 190 000 habitants.

Pôle touristique et économique majeur, Versailles Grand Parc dispose d'une grande variété d'informations précises, complètes et fiables qui intéressent le grand public.

En libérant certaines données, l'agglomération a souhaité permettre à des professionnels ou à des associations de s'en emparer pour créer de nouvelles connaissances et informations et permettre aux habitants de mieux s'approprier les actions menées par la collectivité.

A travers les applications proposées, il est possible de consulter des informations pratiques : les sites remarquables touristiques, les zones de stationnement gratuites ou payantes sur les communes, les places réservées aux handicapés, la localisation des points d'apports volontaires et les jours de collecte.

L'innovation du site consiste notamment à organiser un accès simple aux données des différentes communes constituant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les données mises à disposition répondent aux exigences de l'Open Data :

- elles sont complètes et maintenues à jour par les différents services de la collectivité ;
- elles ne sont pas nominatives et ne relèvent ni de la vie privée, ni de la sécurité ;

- elles sont structurées pour permettre le traitement autorisé.

A la suite de l'ouverture de son site, Versailles Grand Parc a été sollicité par Microsoft pour participer au concours intitulé Dev Kings qu'elle organise.

Ce concours a réuni des développeurs de toute la France et a eu pour objectif de générer des applications Windows 8 ou Windows Phone 8 sur des données Open Data fournies par les collectivités. Le directeur des systèmes d'information de Versailles Grand Parc a participé au jury de la finale du 16 avril 2013. Trois équipes ont été désignées comme lauréates par Microsoft.

Versailles Grand Parc a décidé pour sa part, à l'issue du concours, de récompenser l'une des équipes ayant concouru en développant les données de l'Open Data de l'agglomération.

Cette équipe, constituée de trois jeunes ingénieurs que sont M. Ali Lengrai, chef de projet, M. Tahina Rabetsitonta, designer et M. Maher Jendoubi développeur, a mis en oeuvre une application baptisée « Alerte pollen ». Cette application permet de signaler la localisation des espaces verts mais aussi la présence de végétation allergisante.

Pour récompenser l'équipe, Versailles Grand Parc souhaite passer une convention avec la société Microsoft afin de remettre le prix qui consistera en trois vélos électriques d'une valeur maximum de 3 500 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention passé entre la société Microsoft et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la remise de prix dans le cadre d'un concours sur « l'Open Data ».*
- 2) *décide de remettre à l'équipe gagnante un prix qui consistera en trois vélos électriques d'une valeur totale de 3 500 € maximum;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention ;*
- 4) *impute ces dépenses sur les crédits inscrits au budget 2013 de la communauté d'agglomération, sur le compte 6714 : « Bourses et prix » au chapitre 67 : charges exceptionnelles.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services



078-247800584-20130625-AG35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013